

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 7 novembre 2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Chloé ANDRO (pouvoir à Philippe RONARC'H), Claudie SIMON (pouvoir à Christine LE GOFF LE PESQUE), Mickaël LE COZ, Armelle RONARC'H

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2025-0050 – Décision modificative n°1 sur le budget communal

Madame Nelly VIVIEN, adjointe en charge des finances, indique à l'assemblée que la fin de l'exercice budgétaire approche et qu'il convient de procéder à quelques modifications sur le budget de la commune afin de permettre de réaliser certaines écritures non prévues en début d'années et pour ajuster certains comptes. Ces modifications concernent principalement :

- L'intégration des sommes versées à la commune du fait de la dissolution du SIMIF,
- L'ajustement des charges de personnel du fait de l'augmentation des dépenses dues aux contrats en accroissement temporaires d'activités (augmentation des effectifs de l'ALSH impliquant une augmentation de l'encadrement nécessaire et une augmentation des renforts nécessaires auprès des services techniques),
- Les écritures d'intégration en comptabilité des dépenses liées aux études réalisées pour la dynamisation du centre-bourg du compte 2031 vers le chapitre 23, les travaux les travaux ayant été réalisés.

Cela se décline dans les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement :

- | | |
|---|---------------|
| - c/64131 rémunérations agents non titulaires | + 30 000,00 € |
|---|---------------|

En recettes de fonctionnement :

- | | |
|--|---------------|
| - c/002 résultat de fonctionnement cumulé | + 701,78 € |
| - c/6419 remboursements sur rémunérations de personnel | + 17 298,22 € |
| - c/7478222 Caisse d'allocations familiales | + 12 000,00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement

Chapitre 041 c/2315 Installations, matériel et outillage	+ 69 609,78 €
--	---------------

En recettes d'investissement

- Chapitre 041 c/2031 Frais d'étude	+ 69 609,78 €
- c/001 Solde d'investissement cumulé	+ 294,38 €
- c/1641 Emprunts en euros	- 294,38 €

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les modifications du budget telles que présentées
- **AUTORISE** le trésorier municipal à prendre en compte ces écritures.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 17 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Hervé Le Coz, the secretary of the meeting.

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication